

Formation : Les mesures disciplinaires - Le pouvoir de sanction de l'employeur

Durée de la formation : 14.00 heures soit 2.00 jour(s)

Profils des stagiaires

- Chefs d'entreprise, Responsables RH,
- Responsables de structures de droit privé
- Managers

Prérequis

- Aucun

Lieu :

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances de base nécessaires à l'application des sanctions disciplinaires
- Déterminer les comportements relevant du pouvoir disciplinaire
- Identifier les erreurs à éviter et sécuriser la procédure
- Maîtriser la procédure de licenciement disciplinaire

Contenu de la formation

- INTRODUCTION - REFLEXION SUR DES CAS JURISPRUDENTIELS
- CADRE GENERAL DU LIEN DE SUBORDINATION
- L'EXERCICE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYEUR
- CADRE LEGAL OU CONVENTIONNEL DE LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Informations, devis, inscriptions, personnes à contacter :

Romain Deville : Conseiller Formation : 07 60 05 44 70 / romain.deville@campus-valois.fr

Nathalie Marchesson : Assistante : 05 45 25 18 50 / nathalie.marchesson@campus-valois.fr

Elisabeth Mouchague : Chargée Développement de la formation continue : 06 98 59 88 01/ elisabeth.mouchague@campus-valois.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Alternance apports théoriques & de méthodologie
- Cas d'analyses pratiques et contextualisation
- Mise en situation et études de cas pratiques

Campus des Valois

609 Route de la croix du milieu

16400 La Couronne

Email: formations@campus-valois.fr

Tel: 05 45 25 18 50



Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Modalités d'accès :

Les groupes sont composés de 4 à 12 participants maximum. Les sessions sont maintenues sous réserve qu'au moins 4 personnes soient inscrites.

Les sessions débutent sous un délai moyen de 30 jours ouvrés après la signature du devis accepté.

Les inscriptions sont closes 10 jours avant le début de la formation.

Cette formation peut être suivie par des participants en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences des prérequis et aux conditions de sécurité du déroulement matériel de cette dernière. Nous consulter

MAJ 05/01/2026